



■ Assurance Santé

La Caisse d'Epargne vous propose Garanties Santé⁽¹⁾, la complémentaire santé qui, à partir de 9,25 €/mois⁽²⁾ (régime local Alsace-Moselle) ou 14,99 €/mois⁽²⁾ (régime général), permet :

- **de ne pas avancer de frais** grâce au tiers payant (auprès des professionnels acceptant ce service).
- **d'être remboursé des frais de santé en 48 h** dès réception du dossier complet.

■ Assurance Habitation

L'assurance multirisque «Assurance Habitation⁽¹⁾» propose pour les moins de 29 ans des formules **à partir de 7,02 €/mois⁽³⁾** avec toutes les garanties essentielles⁽⁴⁾ : responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux....

Et en plus, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10 % si l'un de vos parents détient un contrat Assurance Habitation à la Caisse d'Epargne pour sa résidence principale⁽⁵⁾.

(1) Assurance Habitation et Garanties Santé sont des contrats de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 350 663 860, ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 Paris Cedex 13, entreprise régie par le code des assurances, et distribués par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales, particulières ou notice d'informations.

(2) Tarif en vigueur au 01/01/2022 pour un contrat Garanties Santé Côté JE Formule 1 pour les moins de 20 ans. Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(3) Tarif en vigueur au 01/01/2022 pour un logement d'une pièce et une franchise de 250 euros. Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(4) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur.

(5) Le bonus famille est appliqué sur le tarif Assurance Habitation (hors garanties d'Assistance). Bonus accordé à l'assuré si l'un de ses parents détient un contrat multirisque habitation proposé par la Caisse d'Epargne pour sa résidence principale.



Vos agences Caisse d'Epargne :

REIMS HIPPODROME

109, Avenue d'Epervain
Tél. : 03 53 28 28 55*

REIMS CHÂTILLONS

28, Place des Argonautes
Tél. : 03 53 28 28 77*

REIMS CENTRE VILLE

62, Rue de Vesle
Tél. : 03 53 28 28 33*

REIMS ST-RÉMI

105, Rue Gambetta
Tél. : 03 53 28 29 12*

Prenez rendez-vous directement en scannant le QR code ci-dessus.

* Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.



**CAISSE
D'EPARGNE**
Grand Est Europe

Vous être utile.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées dans notre notice d'information accessible à l'adresse suivante <https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030> et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégué à la Protection de Données : Caisse d'Epargne Grand Est Europe, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 METZ Cedex.



Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Offres soumises à conditions.

CEGEE, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 - RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738. • Crédit photo : AdobeStock - NEOMA. Impression : Digit'Offset. 05/2022.



**Performez avec la
Caisse d'Epargne !**

**Découvrez nos offres spéciales
NEOMA Business School.**



**CAISSE
D'EPARGNE**
Grand Est Europe

Vous être utile.

NEOMA
BUSINESS SCHOOL
REIMS - ROUEN - PARIS

Offre exceptionnelle :

Votre Carte Visa Classic
GRATUITE ⁽¹⁾⁽²⁾ pendant
la durée de vos études !



BON PLAN ÉTUDIANTS !

Avec les Formules, en plus de votre carte bancaire⁽²⁾ vous bénéficiez d'un ensemble de services essentiels pour **faciliter la gestion de votre compte** :

- L'accompagnement d'un conseiller Caisse d'Épargne.
- Une autorisation de découvert adaptée⁽²⁾⁽³⁾.
- L'abonnement aux services de banque à distance
- Le paiement mobile sécurisé, avec la possibilité d'utiliser votre carte dans ApplePay ou Samsung Pay.
- Des services d'épargne automatique
- ...



Choisissez la Formule qui correspond le mieux à vos besoins. Plus d'informations auprès d'un conseiller Caisse d'Épargne ou sur www.caisse-epargne.fr*

* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(1) Offre réservée aux 16-28 ans inclus, valable jusqu'au 31/12/2022 pour toute 1^{ère} souscription à une offre groupée de services Formule Individuelle Initial ou Confort, associée à l'ouverture d'un compte de dépôt avec la fourniture d'une carte de débit Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique (carte de paiement à autorisation quasi systématique pour les mineurs jusqu'à 17 ans révolus) ou une carte Visa Classic (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé, non commercialisée auprès des mineurs), gratuite de la Formule pendant la durée du cursus scolaire (jusqu'à 28 ans révolus), puis coût selon tarification en vigueur, renseignez-vous en agence ou sur www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/ (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet). Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle.

(2) Après étude de votre dossier et sous réserve de son acceptation par la Caisse d'Épargne.

(3) Dans la limite du montant maximum défini par votre banque et sous réserve d'acceptation de cette dernière. Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créancier entre chaque période. Service non commercialisé auprès des mineurs.

Les offres présentes sur ce document sont réservées aux étudiants de NEOMA Business School sur présentation d'un justificatif de scolarité. Valables jusqu'au 31/12/2022.



Taux Annuel Effectif Global fixe : 0 %
Montant total dû par l'emprunteur : 5 000 €
12 mensualités de 1,35 €
puis 60 mensualités de 83,33 €
Un crédit vous engage et doit être remboursé,
vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.

UN TAUX QUI VA FAIRE DU BRUIT PRÊT À 0% TAEG FIXE JUSQU'À 5 000 €⁽¹⁾

Un **prêt étudiant avec différé à 0% TAEG fixe jusqu'à 5 000 €⁽¹⁾** pour financer les frais liés à vos études : frais de scolarité mais aussi l'achat de matériel informatique ainsi que les frais de logement et de transport.

Exemple⁽¹⁾ : pour un Prêt Etudiant ⁽¹⁾ de 5 000 € sur 72 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %, 12 mensualités de 1,35 € pendant la durée de différé d'amortissement puis 60 mensualités de 83,33 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %. Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative : 1,35 € par mois ⁽²⁾ qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 97,20 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,55 %. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 5 000,00 €.

(1) Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle. Prêt sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Offre soumise à conditions, réservée aux étudiants âgés de 18 à 28 ans. Offre valable jusqu'au 31/12/2022 inclus pour tout nouveau prêt étudiant. Taux valable pour toute demande de prêt comprise entre 500 et 5 000 € avec une durée de différé d'amortissement comprise entre 12 et 60 mois, et remboursable sur une durée comprise entre 4 et 60 mois. Les intérêts sont pris en charge par la Caisse d'Épargne.

(2) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totalité de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de groupe CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Taux Annuel Effectif Global fixe : 0,90 %
Montant total dû par l'emprunteur : 10 184,64 €
Votre mensualité de 212,18 €
Un crédit vous engage et doit être remboursé,
vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.

PRÊT ÉTUDIANT À 0,90% TAEG FIXE JUSQU'À 60 000 €⁽¹⁾



Pour poursuivre ses études, entre un loyer et les frais divers, c'est un sacré budget : pour les financer, la Caisse d'Épargne vous propose un **prêt étudiant à 0,90 % TAEG fixe jusqu'à 60 000 €⁽¹⁾**.

Exemple⁽¹⁾ : pour un Prêt Etudiant ⁽¹⁾ de 10 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,90 %, 48 mensualités de 212,18 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0,90 %. Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative : 2,70 € par mois ⁽²⁾ qui s'ajoutent à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 129,60 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,63 %. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 10 184,64 €.

(1) Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle. Prêt sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Offre soumise à conditions, réservée aux étudiants âgés de 18 à 28 ans. Offre valable jusqu'au 31/12/2022 inclus pour tout nouveau prêt étudiant. Taux valable pour toute demande de prêt comprise entre 2 000 et 60 000 € remboursable sur une durée comprise entre 4 et 120 mois.

(2) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totalité de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de groupe CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.